



Élections complémentaires au Synode; information et assermentation

Proposition:

Le Synode prend acte des résultats des élections complémentaires de cette année.

Explication

Conformément à la loi sur les Églises nationales, le Tribunal administratif statue sur les litiges en matière d'élections synodales (art. 23, al. 2, loi sur les Églises nationales du 21 mars 2018, LEgN, RSB 410.11). Le Synode n'est ainsi plus compétent pour statuer sur les recours ce qui a également pour conséquence de supprimer la validation par le Synode. Ce dernier prend donc acte des résultats des élections.

Selon l'art. 5, al. 2 et l'art. 16, al. 3 du règlement interne du Synode du 9 juin 1999 (RLE 34.110), le Synode procède à l'assermentation des nouveaux membres du Synode.

Les résultats des élections sont publiés dans la circulaire d'octobre. Au moment de l'envoi au Synode, il n'est pas possible de communiquer au sujet de recours éventuels.

Ont été élus dans le cadre des élections complémentaires:

Cercle électoral synodal du Jura (Bienne – Jura Bernois)

Marie-Laure Krafft Golay, Sur le Souhait 27, 2515 Prêles

Cercle électoral synodal de Haute-Argovie

Cornelia Schär, Spitalstrasse 38, 4950 Huttwil

Cercle électoral synodal du Bas-Emmental

Matthias Müller, Ludwig-Schläfli-Weg, 3400 Berthoud

Walter Steck, Juraweg 5, 3425 Koppigen

Cercle électoral synodal de Berne-Mittelland Nord

Marc Pascal Sahli, Tannackerstrasse 3, 3302 Moosseedorf

Cercle électoral synodal de Berne-Ville

Perisa Buchmann, Eymattstrasse 182a, 3032 Hinterkappelen

Cercle électoral synodal de Berne-Mittelland Sud

Silvia Stähli, Längenboden 377, 3154 Rüschegg Heubach

Alena Bucher, Neumattstrasse 6, 3114 Wichtrach

Giancarlo Voellmy, Birrmoosstrasse 5, 3673 Linden

Cercle électoral synodal de Thoue

Bernhard Pulfer-Fischer, Mittelstrasse 30C, 3613 Steffisburg

Cercle électoral synodal d'Interlaken-Oberhasli

Konrad Zimmermann, Bürgliweg 3, 3852 Ringgenberg

À l'issue de la procédure d'élections complémentaires au Synode de cette année, 7 sièges sont restés vacants:

Cercle électoral synodal du Seeland	3 sièges
Cercle électoral synodal de Thoue	2 sièges
Cercle électoral d'Interlaken-Oberhasli	2 sièges

Les annonces de sièges vacants suite à une démission parvenues après le délai de prise en compte en vue des élections complémentaires (15 juin 2025; conformément à l'art. 6 du règlement du 4 décembre 2018 [RLE 21.220] sur les élections au Synode) ne sont pas comptées.

Les prochaines élections au sein de l'Église nationale réformée évangélique du canton de Berne auront lieu en 2026 (élections de renouvellement général). On se référera à ce sujet au règlement sur les élections au Synode du 4 décembre 2018 (RLE 21.220).

Le Conseil Synodal